



Procès verbal de l'Assemblée Générale

du 13 février 2025 – de 9 h 30 à 12 h 30, à Saint-Gérand-Croixanvec

Le jeudi 13 février 2025, à Saint-Gérand-Croixanvec, s'est tenue l'Assemblée Générale de la Compagnie des Commissaires enquêteurs de Bretagne (CCEB), présidée par Sylvie Couloigner. 49 commissaires enquêteurs (CE) étaient présents. Les représentants du Tribunal Administratif de Rennes et de la DREAL s'étaient excusés. Le quorum étant atteint (49 présents et 10 pouvoirs, sur 95 adhérents), l'assemblée générale a pu se tenir.

Sylvie Couloigner a d'abord rappelé la décision prise lors de la précédente AG (10 avril 2024) qui avait été de maintenir la cotisation annuelle à 25 € (pour la part de la CCEB), et de passer la participation des CE pour les repas à 16 €, en raison de la forte augmentation des coûts pour les réservations de salles et les repas.

- ***Mise au vote de la modalité de vote à main levée pendant toute l'AG : La proposition de votes à main levée a été adoptée à l'unanimité (49 voix + 10 pouvoirs).***
- ***Vote du PV de l'AG de 2024 : Le PV de l'AG de 2024 a été adopté par 48 voix + 10 pouvoirs, soit l'unanimité moins une abstention.***

1. RAPPORT MORAL ET BILAN D'ACTIVITÉ

Les activités de l'association, au service des CE adhérents, sont multiples et diverses. L'année 2024 n'y a pas dérogé. « Même s'il y a des responsables par sujets, nous travaillons collectivement » rappelle la Présidente. Parmi les activités menées en 2024, on retrouve : la mise en place des formations, la préparation de la Lettre de liaison, la gestion des adhésions et des finances, la gestion du site Internet, l'accueil des nouveaux CE de l'année, la préparation des CE à leur passage devant la commission d'aptitude tous les 4 ans, le suivi de l'actualité législative et réglementaire, les échanges avec la Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs de Bretagne (CNCE), et les contacts avec les Préfectures, le Tribunal administratif (TA), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne (DREAL Bretagne).

103 commissaires enquêteurs en Bretagne pour 2025

La Présidente souligne que le recrutement de commissaires enquêteurs (CE) a été particulièrement important cette année, avec 24 nouveaux CE, dont 13 pour les Côtes-d'Armor, 3 pour le Finistère, 4 pour l'Ille et Vilaine et 4 pour le Morbihan. L'un des CE recrutés en Ille-et-Vilaine a finalement abandonné depuis. Chacun des nouveaux CE présent a été appelé à se présenter devant l'assemblée en début de séance. La Présidente leur souhaite la bienvenue et les remercie de leur participation à l'AG.

Avec ce recrutement, il y a 103 commissaires enquêteurs sur les listes en Bretagne en 2025, dont 29 dans les Côtes d'Armor (contre 20 en 2024), 27 en Finistère (27 en 2024), 26 en Ille-et-Vilaine (23 en 2024) et 21 en Morbihan (21 en 2024). Après

la baisse des recrutements pendant quelques années, considérant la diminution des enquêtes publiques, les recrutements sont donc repartis à la hausse depuis fin 2023.

220 enquêtes publiques en 2024

En 2024, le TA a enregistré 220 enquêtes publiques, dont 14 commissions. Le parcours fixé par le TA est de procéder dans la première année à la désignation des nouveaux commissaires enquêteurs dans une commission. Par ailleurs, le TA nous a demandé d'établir une liste des commissaires enquêteurs partants pour s'engager dans du tutorat. Cette liste a été complétée lors de l'AG et transmise depuis au TA.

A ces 220 enquêtes s'ajoutent les enquêtes dites de voiries, les enquêtes diligentées par le Préfet, le Maire ou d'autres autorités pour les enquêtes relevant du code des relations entre le public et l'administration (CRPA), mais pour lesquelles la CCEB ne dispose pas de statistiques.

Rappel sur le fonctionnement de la CCEB

Jusqu'à cette AG, le Conseil d'Administration (CA) comprenait 12 membres, dont une Présidente, Sylvie Couloigner, un Secrétaire, Paul Galan, et un Trésorier, Philippe Bouguen. Ces derniers formaient ensemble le Bureau de l'association. Au CA s'ajoutent 4 vice-présidents, un par département - Marie-Jacqueline Marchand (35), Nicole Queille (22), Jean-Jacques Le Goff (29), Joris Le Direach (56) - contacts de proximité privilégiés des CE. Par ailleurs, un groupe « Formation », composé de 4 membres, est chargé, sous la responsabilité de Martine Viard, de définir et d'organiser les formations proposées aux CE tout au long de l'année. Enfin, Nicole Queille, membre du CA, est en charge de la rédaction et de l'édition de la « Lettre de Liaison » de la CCEB.

Le CA s'est réuni à 5 reprises en visioconférence au cours du dernier exercice. Toutefois, en plus de ces réunions formelles, ses membres sont en contact permanent pour la gestion de l'association (organisation des formations, échanges sur l'évolution des textes, points sur les finances...). Tous les comptes rendus des CA sont en principe consultables sur le site de la CCEB.

Par ailleurs, un Commissaire enquêteur, Patrice Rouat, a accepté d'être le webmestre de la CCEB, en lien avec le CA, mais sans souhaiter en faire partie. Il sera rejoint en 2025 par un autre CE, Laurent Dané.

Les commissions d'aptitudes

Tous les 4 ans, les CE passent devant la commission d'aptitude de leur département. A cet effet, la CCEB organise pour ceux qui le souhaitent une réunion préparatoire durant laquelle sont évoqués les différents points et questions qui peuvent être abordés. En 2024, cette réunion s'est tenue en visioconférence. Les questions portent généralement sur les enquêtes qui ont été conduites et sur les motivations à poursuivre l'activité.

Un CE assiste aux réunions des commissions départementales, avec voie consultative : Sylvie Couloigner pour le 22, Joris Le Direach, pour le 29, Martine Viart pour le 35, et Marie-Jacqueline Marchand pour le 56.

Échanges avec le Tribunal administratif, les administrations et les institutions :

Les échanges avec le Tribunal administratif sont constants, en toute transparence. Cela ne veut pas forcément dire des réponses immédiates aux questions posées.

Pour illustrer l'attention portée par le TA au travail des CE, Sylvie Couloigner cite les propos tenus par le Président du TA, Alain Poujade, lors de l'audience solennelle du tribunal administratif de Rennes, le 3 février dernier :

« C'est à une magistrate administrative, la première conseillère Thalabard, que j'ai déléguée pour présider les quatre commissions départementales chargées de sélectionner les commissaires enquêteurs et je remercie les quatre préfets

pour l'organisation de ces réunions, sans oublier les services de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et la Compagnie des Commissaires Enquêteurs de Bretagne. Cette même magistrate, assistée de la greffière en chef adjointe et d'une agente de greffe, nomme, par ma délégation, les commissaires enquêteurs, participe à leur formation et analyse leurs rapports d'enquête (deux chiffres sont révélateurs de l'intensité de l'activité « enquêtes publiques » du tribunal : 220 enquêtes publiques ont été organisées, dont 60 % dans l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan, et 231 rapports ont été remis au tribunal, correspondant à autant de procédures de taxation destinées à rémunérer le conséquent et délicat travail des CE désignés par nos soins). Je tiens à remercier les CE de Bretagne pour le travail réalisé, dans des conditions parfois difficiles, et leur investissement ».

En raison d'un emploi du temps très chargé, le TA n'a pas pu se rendre disponible aujourd'hui.

La Présidente ajoute que les échanges avec la DREAL sont également très cordiaux.

Bilan 2024 des formations

Après un rappel de la Présidente du caractère obligatoire des formations (en application du code de l'environnement) et des modalités de conventionnement avec la DREAL, Bernard Prat, membre du groupe Formation au sein du CA, est invité à présenter le « Bilan annuel des formations » pour 2024.

La conférence régionale de formation du 6 février 2024 avait décidé d'organiser cinq sessions de formation ouvertes à tous les commissaires de Bretagne (incluant la journée régionale d'information). Des contraintes logistiques ont conduit à adapter le programme prévu, qui s'est déroulé en présentiel comme suit :

- une journée « droits et devoirs », le 19 février 2024, au Tribunal Administratif de Rennes, avec la participation de 11 nouveaux CE (sur les 14 prévus) ;
- une journée « urbanisme », le 15 avril, à Saint-Gérand, avec 54 participants ;
- la journée régionale d'information, le 26 septembre, avec une table ronde sur le thème : « L'eau en Bretagne, une ressource à partager », qui s'est déroulée à Rennes, avec 67 participants ;
- une journée « Réunion publique », le 19 novembre, à Pontivy, avec 58 participants ;
- deux formations départementalisées en Côtes d'Armor ; une formation « Géobretagne » le 8 avril, et une formation « outils informatiques collaboratifs » le 24 septembre, avec 20 participants ;
- une formation départementalisée en Ille-et-Vilaine sur le thème « L'aménagement foncier agricole forestier et environnemental (AFAFE), un outil d'interventions sur un bassin versant pour améliorer la qualité des eaux à l'exutoire » le 14 octobre, à Rennes, avec 20 participants ;
- une formation départementale dans le Finistère sur le thème « servitudes de passages des piétons le long du littoral (SPPL) » le 21 juin, à Quimper, avec 20 participants.

Hors participation aux repas, c'est une enveloppe de 8 000 € qui a été consacrée aux actions de formations des commissaires enquêteurs de Bretagne en 2024. Le bénévolat a été valorisé pour un montant de 3 510 €.

Sylvie Couloigner rappelle l'importance de la journée régionale de formation de septembre. « Cette journée à laquelle, vous serez invité par le tribunal administratif présente un caractère, disons, impératif » commente-t-elle. En 2024, le thème était celui du « partage de l'eau sur notre territoire ». Une journée qui a beaucoup plu.

Les échanges avec la CNCE

Marie-Céline Battesti, présidente de la CNCE ne pouvait être présente à l'AG et s'en est excusée. « Les échanges avec la CNCE sont toujours très cordiaux et productifs » commente la Présidente. Elle signale d'ailleurs que la CCEB a une représentante au sein du Bureau de la CNCE, en la personne de Martine Viart. « Nous avons évidemment un langage commun, visant avant tout à défendre la participation du public » ajoute-t-elle.

Elle salue tout le travail réalisé par la CNCE en 2024 sur la mise en œuvre de la Loi Industrie Verte et pour la défense du commissaire enquêteur. La CNCE veille à renforcer les liens avec les compagnies et à les rapprocher entre elles.

La bibliographie de la CNCE, portant sur des sujets d'actualité, nous est régulièrement fournie et transmise immédiatement à chaque CE. Les webinaires de la CNCE sont quand à eux réguliers et les interventions appréciées.

La Lettre de Liaison

Cette lettre permet une communication interne pour la CCEB. Il y a deux parutions dans l'année, envoyées sur la boîte courriel des adhérents et adressées au TA, à la DREAL, aux Préfectures et aux Directions départementales des territoires et de la mer, ainsi qu'à la CNCE.

Nicole Queille en est la coordinatrice et la rédactrice, aidée jusqu'à présent par Josiane Guillaume et par Laurent Charbonnier. Jean-Baptiste et d'autres CE ont également contribué à la dernière édition. Nicole assure un suivi de l'actualité législative et réglementaire, mais recherche également les points pour lesquels les commissaires enquêteurs ont besoin de disposer d'un accompagnement. Elle veille aussi à enrichir le contenu de jurisprudences. L'investissement de Nicole est vivement salué par la Présidente.

➤ ***Vote du rapport moral et du bilan d'activité:*** *Le rapport moral et le bilan d'activité de 2024 ont été adoptés à l'unanimité des voix (49 voix + 10 pouvoirs).*

2. RAPPORT FINANCIER

Exercice 2024

Philippe Bouguen, Trésorier de la CCEB, a ensuite présenté le rapport financier 2024 et le compte de résultat de l'association.

Il précise d'abord que la CCEB comptait 84 adhérents en 2024, sur 91 CE inscrits sur les listes en Bretagne.

Le compte de résultat 2024 présente un bénéfice de 297 €. Le prévisionnel ayant prévu un déficit de 1 000 €, l'écart est de + 1 300 €. Dans le détail, en analysant les écarts, il constate :

- Dans les produits en plus : le versement supplémentaire de 1 000 € par la DREAL ; les produits financiers (intérêts du livret) de + 530 € ;
- Dans les charges en moins : la tenue de l'AG à St Gérand (-1 200 €) ; la réduction des frais de CA (-1 200 €) par l'utilisation accrue de la visioconférence.
- Dans les charges en plus : le coût de la prestataire formation (« Réunion publique ») de 2 000 € ; la location salle pour les formations (+ 500 €).

Philippe Bouguen indique que, au 31/12/2024, la CCEB a une trésorerie de 26 743 €. Le livret épargne représente 97 % de la trésorerie,

Il précise enfin qu'il n'a pas repris dans la présentation des comptes la valorisation du bénévolat.

Prévisionnel 2025

Avec le recrutement de 24 nouveaux CE (moins une défection), le Trésorier confirme à l'assemblée qu'il y aura 103 CE en 2025, dont 95 à la CCEB.

Le CA a décidé de porter la participation à 16 € pour les repas avec traiteur ou pour les menus uniques au restaurant. Dans les autres cas le CE paiera directement son repas. Pour rappel les repas lors des formations départementales sont déjà

payés directement par les CE. Quant aux non adhérents à la CCEB, ils participeront, comme actuellement, au coût complet de leurs repas.

Pour les nouveaux adhérents à la CNCE, la CCEB a décidé de participer à hauteur de 15 € au 1er achat de guide de la CNCE (sous justifications).

Concernant la formation, la DREAL avait augmenté sa participation en 2024 en la portant à 8 000 € (+ 1000 €). Pour 2025, la CCEB est en attente de la signature de la convention. Mais les difficultés sur le budget national laissent planer quelques incertitudes quant au montant de la subvention qui sera allouée par la DREAL à la formation. En même temps, il y aura peut-être à nouveau des formations pour la tenue des réunions publiques, avec une aide spécifique de la CNCE sur le sujet. A confirmer...

Compte tenu de ces inconnues, le Trésorier a décidé de ne pas proposer de prévisionnel pour 2025. Il se propose de faire « une prévision d'accostage » à mi année pour s'assurer qu'il n'y a pas de dérive.

Montant de la cotisation 2025

Au regard du montant de la trésorerie de l'association, le Trésorier propose de maintenir le montant de la cotisation 2026 à 25 €, et le repas à 16 €.

Pour conclure, Philippe Bouguen rappelle sa demande de 2023 et 2024 pour que les adhésions se fassent plus rapidement en début d'année. Ce rappel vaut aussi pour les inscriptions aux formations et aux repas. Cet effort de chacun permettra d'alléger le travail bénévole du Bureau et du Trésorier.

Vérification des comptes 2024

Avant le vote du rapport financier du Trésorier, et de donner la parole à la Vérificatrice aux comptes, Françoise Isaac, il est demandé à l'assemblée de lui accorder à nouveau sa confiance pour 2025.

➤ ***Vote sur la réélection de la Vérificatrice aux comptes : Françoise Isaac est réélue Vérificatrice aux comptes pour 2025, à l'unanimité des voix (49 voix + 10 pouvoirs).***

La Vérificatrice aux comptes indique qu'elle a procédé à un contrôle des écritures comptables par sondages, à partir des fichiers du logiciel comptable, des relevés bancaires scannés, ainsi que des justificatifs dématérialisés. La Vérificatrice certifie que les comptes de la CCEB sont tenus de manière sincère et régulière, sous l'impulsion du Trésorier Philippe Bouguen, « dont le travail précieux et la rigueur dans la comptabilité sont essentiels au bon fonctionnement de l'association » salue-t-elle. « Cependant, pour aller encore plus loin dans l'optimisation de la gestion comptable et renforcer la traçabilité des justificatifs », elle suggère quelques ajustements : il est essentiel que chaque note de frais soit accompagnée d'un justificatif valide (facture, ticket de caisse, billet de train, relevé kilométrique,...).

In fine, la Vérificatrice aux comptes atteste que la CCEB lui a transmis l'ensemble des documents et pièces justificatives nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Elle confirme que les comptes de la CCEB sont sincères et qu'ils reflètent fidèlement sa situation à la clôture de l'exercice. Elle n'a relevé aucune anomalie significative affectant la régularité et la sincérité des comptes. En conséquence, elle certifie les comptes annuels tels que présentés et invite l'assemblée « à approuver les comptes de l'exercice 2024 et à donner quitus à la Présidente, au Trésorier ainsi qu'aux membres du conseil d'administration de la CCEB ».

➤ ***Vote du rapport financier : Le rapport financier de 2024 a été adopté à l'unanimité (49 voix + 10 pouvoirs).***

3. PROJETS 2025

Les projets de formations

La formation « Droits et devoirs » au TA de Rennes n'a pu être suivie que par 21 nouveaux CE sur les 24 invités du fait des difficultés logistiques impactées par la météo. Il reste à mettre en place avec le TA des modalités de rattrapage pour les 3 personnes qui n'ont pu être présentes.

Par ailleurs, nous sommes dans l'attente de la signature de la convention avec la DREAL pour connaître la marge de manœuvre financière dont la CCEB pourra disposer pour l'organisation de nouvelles formations en 2025.

Il y aura peut-être à nouveau des formations pour la tenue des réunions publiques, éventuellement avec l'aide de la CNCE.

Des formations départementales seront également proposées, au moins une fois dans l'année. Ces formations sont laissées à l'initiative des Vice-présidents : Marie-Jacqueline Marchand pour l'Ille et Vilaine, Nicole Queillé pour les Côtes d'Armor, Jean-Jacques Le Goff pour le Finistère et Joris Le Direach dans le Morbihan. Ces rencontres permettent de créer ou de resserrer les liens entre les commissaires enquêteurs d'un département et de travailler sur des sujets plus locaux parfois en compléments des formations régionales.

Pour 2025, le thème de la journée régionale de formation sera celui du réchauffement climatique et ses incidences sur notre territoire, avec peut-être un exemple sud-finistérien.

Le groupe Formation s'est déjà attelé à étoffer et à organiser l'offre de formation pour 2025. Les CE ont été consultés sur leurs demandes à cet effet ; leurs propositions restent les bienvenues.

« La Lettre de Liaison »

Nicole Queille est en demande de retours d'expériences de CE pour alimenter la Lettre de Liaison. Les témoignages sur les difficultés (ou non), et sur les solutions apportées seront utiles à tous. Les contributions peuvent être synthétiques

Le site Internet

« Le travail de mise à jour du site Internet reste un sujet, mais le travail de Patrice Rouat, rejoint pour 2025 par Laurent Dané, devrait permettre d'y répondre » relève la Présidente.

Elle en profite pour rappeler l'existence du tableur réalisé par Jean-Luc Pirot, pour la version EXCEL, et Patrice Rouat, pour la version LibreOffice. Elle les remercie au nom des CE de la CCEB pour ce tableur « qui répond parfaitement aux attentes de la circulaire du Conseil d'État ».

Elle signale également un outil pour le traitement des observations en commission, en version EXCEL, développé par Jean-Luc Pirot. Elle indique enfin que le trombinoscope de la CCEB sera prochainement mis à jour sur le site.

4. RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors du CA qui avait suivi l'AG 2024, le Bureau n'avait pu être constitué en l'absence de candidature au poste de Secrétaire. Sans le trio président/secrétaire/trésorier, il n'était pas possible de faire la déclaration à la préfecture, car c'est une obligation réglementaire. Paul Galan s'était alors proposé pour faire la soudure en assurant le secrétariat de la compagnie jusqu'à l'AG suivante. La Préfecture avait validé le Bureau ainsi constitué par cooptation du Secrétaire. Paul avait informé le CA en septembre dernier qu'il ne poursuivrait pas sa mission de secrétaire au-delà de l'AG. La Présidente remercie, au nom de la compagnie, Paul Galan pour les services rendus tout au long de cette année.

Cette année, il y a trois membres sortants du CA :

- Marie-Jacqueline Marchand, Vice-présidente d'Ille et Vilaine ;
- Philippe Bouguen, Trésorier de la CCEB ;
- Michel Caingnard, membre du groupe formation ;

Tous les trois confirment publiquement leur candidature.

La CCEB a par ailleurs enregistré deux nouvelles candidatures : celles de Stéphane Simon (56) et de Jean-Baptiste Galliegue (22). Ils ont candidaté dans les délais prévus par le règlement intérieur (article 7). La Présidente les en remercie, puis les invite à se présenter et à donner leurs motivations pour intégrer le CA.

➤ ***Vote du renouvellement du CA : Les candidatures au CA ont été approuvées à l'unanimité (49 voix + 10 pouvoirs).***

5. CONCLUSION DE LA PRÉSIDENTE

« Nous avons l'ambition que notre posture de commissaire enquêteur continue d'être irréprochable afin de défendre cette possibilité qui est donnée aux citoyens, de s'exprimer sur des projets impactant leur environnement immédiat, mais aussi l'environnement au sens large.

Notre objectif collectif est :

- de continuer à progresser dans nos prestations, de continuer à améliorer la qualité de nos rapports et l'argumentation de nos motivations
- d'exister et d'être mieux identifiés sur le territoire.

Cette année sera marquée par la mise en place de la nouvelle procédure de consultation du public dite « parallélisée » à laquelle les CE de notre compagnie devront s'adapter ».

Le secrétaire de séance

Laurent CHARBONNIER



La présidente

Sylvie COULOIGNER